

## Communiqué de presse

Votre contact presse :

Guillaume ROUSSET

Tél. : 06 28 03 67 41

Courriel : [guillaume.rousset@capissoire.fr](mailto:guillaume.rousset@capissoire.fr)

### Objet : COVID-19 – Dispositions Agglo Pays d'Issoire

La situation relative au Coronavirus amène le Président d'API Jean-Paul Bacquet à se positionner sur les principales activités communautaires dès lundi 16 mars, après avoir présidé une cellule de crise dès vendredi 13 mars 8h :

- Aucune activité de plus de 100 personnes n'est possible ; celles en deçà s'organisant avec les mesures de précautions préconisées au niveau national (distance d'un mètre, ...) comme les spectacles de la saison culturelle, ...
- Ecole de musique communautaire d'Issoire et des antennes du territoire : fermeture
- Enfance jeunesse : fermeture des espaces jeunes et de la Maison des jeunes, fermeture de tous les accueils périscolaires, de tous les Accueils de loisirs, des crèches et des Relais Petites enfance ; des permanences téléphoniques seront maintenues sur les différents sites.
- 

Les enfants des personnels soignants, seront orientés sur des modes de garde spécifiques.

- Foyer jeune travailleur : suppression des temps d'animation pour les 70 résidents et interdiction de visites extérieures sauf entreprises de services.
- Gymnases de Champeix et d'Ardes : fermeture
- Pépinière d'entreprise Evol'yss : arrêt de location de salle de réunion
- Centre aqualudique : ouverture limitée à l'accueil individuel jusqu'à 100 personnes. Animations adultes maintenues au cas par cas selon disponibilité du personnel
- Bus des montagnes : maintien du service
- Maison de services d'Ardes : fermeture
- Accueils touristiques d'Issoire, Montpeyroux et Usson : report d'ouverture dans l'immédiat au 6 avril (début vacances scolaires)
- Maintien à domicile : adaptation des prestations des 120 agents au besoin des 1400 bénéficiaires en priorisant sur les actes essentiels de la vie courante ; la mobilisation des aidants familiaux est souhaitable lorsque possible.
- Portage de repas à domicile : livraison maintenue avec des conditions d'hygiène renforcées, pouvant perturber les horaires notamment.

Par ailleurs les services administratifs d'API dans tous les domaines seront perturbés. Le télétravail est prioritairement organisé (après signature d'attestation) dès lundi pour ceux ayant des problèmes de gardes, ayant des pathologies à risque, ou des personnes fragiles dans leur environnement. La faisabilité informatique est en cours d'organisation pour une vingtaine d'agents dès lundi. L'élargissement sera éventuellement envisagé dans les jours qui suivent.

Pour les agents en poste, des adaptations horaires sont ponctuellement envisagés afin de combiner contraintes familiales et professionnelles, sur validation du supérieur hiérarchique.

Ces lignes de conduites seront reconsidérées selon les précisions attendues de l'Etat et pour lesquelles M. le Président a sollicité Mme La Préfète dès vendredi matin par courrier listant l'ensemble des problématiques repérées.